

Fribourg, le 6 décembre 2024

Avant-projet de loi modifiant le système d'élections selon le système majoritaire

Monsieur le Conseiller d'Etat,
Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous avoir inclus dans la consultation relative à l'avant-projet de modification de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP). Le PLRF remercie le Conseil d'Etat de clarifier les possibilités des partis ou des alliances politiques dans le cadre des élections majoritaire, à la suite des nombreux débats – et au recours – suscité par l'élection du Conseil d'Etat en 2021. Notre parti soutiendra le projet A1, qui garantit la capacité d'actions des partis politiques (candidatures multipliées expressément mentionnée dans la loi), les Tribunaux ayant considéré cette façon de faire comme conforme. A notre sens, quelques adaptations du matériel de vote permettront de baisser sensiblement le nombre de bulletins nuls, dans notre canton. Il soutient également, dans une large mesure, les propositions du projet B.

Soutien à la variante A1 : Listes multiples et candidatures multipliées

La formalisation des listes multiples offre plusieurs avantages stratégiques et pratiques, notamment en permettant une plus grande flexibilité pour les alliances politiques. Cependant, pour maximiser son efficacité et limiter les risques d'erreurs ou de confusion, nous proposons les ajouts suivants :

- 1. Insertion du système de vote sur le bulletin de manière lisible au premier coup d'œil :**
 - Les bulletins de vote doivent indiquer clairement le mode de scrutin majoritaire (ex. "Votez pour [nombre] candidats maximum").
 - Cette mesure réduit les erreurs des électeurs et diminue le nombre de bulletins nuls, tout en facilitant la compréhension du processus.
- 2. Indication sur l'enveloppe : "Un seul bulletin par enveloppe, sous peine de nullité" :**
 - Une mention explicite sur l'enveloppe de vote rappelant cette règle simple mais essentielle réduirait considérablement les suffrages déclarés nuls.
 - Cette mesure garantit la clarté des intentions de l'électeur et renforce la transparence du scrutin.
- 3. Article 55 al. 4 LEDP : Candidatures multipliées**
 - Cet article autorise de manière explicite les candidatures multipliées pour les scrutins majoritaires.

Créons les solutions

PLR.Les Libéraux-Radicaux du canton de Fribourg - case postale - 1701 Fribourg
www.plrf.ch - info@plrf.ch - +41 (0)79 793 48 65

- Ce point préserve la capacité des partis d'avoir une stratégie politique importante, permettant d'inscrire leurs candidats sur plusieurs listes au premier et au second tour. Nous saluons cette clarification.

Avantages stratégiques de la variante A1 avec ces ajustements

1. Flexibilité politique :

- La variante A1 permet aux partis politiques de maintenir une capacité stratégique pour constituer des alliances au premier et au second tour.

2. Clarté renforcée pour les électeurs :

- Les ajustements proposés rendent les bulletins de vote et les enveloppes plus lisibles et explicites, réduisant le taux d'erreurs.

3. Efficacité administrative :

- En clarifiant les règles, notamment celles des candidatures multiples, la gestion des scrutins devient plus fluide pour les bureaux électoraux.

Soutien partiel aux éléments de la variante B : Adaptations diverses

Nous soutenons partiellement les ajustements proposés dans la variante **B**, qui viennent renforcer la transparence et la sécurité des scrutins. Ces mesures incluent notamment :

1. Enveloppes de vote préaffranchies (motion 2023-GC-33) :

- Le PLRF s'était opposé à cette proposition dans le cadre du débat parlementaire et peine toujours à en saisir l'utilité.

2. Clarifications terminologiques dans l'article 18 LEDP :

- La modification du terme « nullité de son vote » est essentielle pour garantir une meilleure compréhension des règles par les électeurs et réduire les litiges. Nous soutenons ce point.

3. Encadrement des candidatures au second tour (art. 91 LEDP) :

- L'harmonisation des pratiques pour les dépôts de liste et les remplacements de candidatures améliore la transparence et la lisibilité des processus électoraux. Nous soutenons cette proposition.

Conclusion

En conclusion, nous soutenons la variante **A1**, enrichie par les propositions spécifiques mentionnées, et accompagnée des éléments de la variante **B**, tout en restant dubitatif sur le préaffranchissement des

enveloppes de vote. Ces ajustements garantissent un équilibre entre flexibilité stratégique pour les partis, simplicité pour les électeurs, et sécurité des processus électoraux.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à notre position dans le cadre de cette procédure de consultation, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller d'État, Directeur, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU PLR.LES LIBÉRAUX-RADICAUX DU CANTON DE FRIBOURG



Alexandre Vonlanthen
Président



Savio Michellod
Secrétaire général

Contacts :

- Savio Michellod – savio.michellod@parl.fr.ch
- Alexandre Vonlanthen – president@plrf.ch

Envoyé par courriel : samuel.russier@fr.ch